

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 juin 2014.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014.

2014 R. 28 G - Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Société anonyme d'HLM « Résidences sociales de France ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 6 mai 2014 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Présidente,

Délibère :

Est désignée pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein des instances de la Société anonyme d'HLM « Résidences sociales de France » :

Mme Fanny GAILLANNE.